

Proportion de crimes attribuables au jeu pathologique

Au cours des dix dernières années, le Canada a connu une expansion sans précédent des jeux du hasard et d'argent autorisés par la loi et gérés par les gouvernements. Cette expansion n'est pas sans causer de problèmes et différentes études indiquent maintenant un lien entre la criminalité et la facilité d'accès aux jeux. En effet, une forte prévalence de comportements criminels est démontrée chez les joueurs (jusqu'à 75%). Analysant une dizaine de recherches menées auprès des détenus à travers le monde, Lesieur (2002) conclut que près de 20% de ceux-ci présentent des problèmes de jeu assez et même très graves. Meyer, Fabian et Peter (1995) identifient deux grands types de crimes reliés au jeu : les actes illégaux visant à obtenir de l'argent pour soutenir leur participation au jeu et les crimes liés au marché du jeu (prêt usuraire, violences...) À ces deux catégories de crimes s'ajoutent les jeux de hasard illégaux. Aucune étude n'a permis d'estimer la proportion de crimes reliés aux jeux de hasard et d'argent.

S'inspirant de nos travaux précédents portant sur les liens drogues-crime, la demande actuelle d'appui financier vise à établir la proportion des crimes commis en lien avec le JEU en précisant la nature des liens observés. Plus précisément, les objectifs de l'étude proposée consistent à :

- 1) établir la proportion et le profil des personnes détenues au sein des institutions carcérales a) qui ne jouent d'aucune façon ou qui peuvent être qualifiées de joueurs b) récréatifs ou c) pathologiques, selon qu'elles participent à des jeux légaux ou illégaux et selon qu'elles sont détenues dans les institutions carcérales fédérales ou provinciales;
- 2) préciser la proportion et le type de crimes liés au jeu (crimes reliés au besoin d'argent ou au marché illicite du jeu) pour les différentes catégories de détenus (joueurs récréatifs ou pathologiques);
- 3) établir la proportion de crimes liées au jeu en périodes actives de jeu et en périodes d'abstinence;
- 4) explorer la possibilité de l'existence d'un lien entre les pratiques du jeu et la criminalité chez les femmes et, le cas échéant, en préciser la nature.

Pour ce faire, notre démarche méthodologique repose sur une entrevue qui s'appuie sur trois instruments : le DSM-IV afin d'évaluer le problème éventuel de jeu; une version adaptée du questionnaire informatisé sur le mode de vie afin d'estimer la proportion des crimes reliés au jeu au cours; et un calendrier afin d'observer les variations de la criminalité lors des périodes d'abstinences et de jeu. L'étude sera réalisée dans des prisons (n=400) et dans les pénitenciers (n=350) du Québec. Elle visera principalement les hommes détenus, mais comptera un échantillon exploratoire de femmes.

Nous comptons produire des données sur les dimensions suivantes : 1) la proportion des détenus qui ne se sont pas adonnées au jeu, qui ont joué de façon récréative ou qui ont joué de façon pathologique au cours de leur vie et des 12 mois précédents leur incarcération; 2) les profils socio-démographiques de ces trois groupes; 3) les habitudes de jeux licites et illicites des détenus; 4) la perception des personnes détenues quant à la relation entre leurs habitudes de jeu et leur criminalité; 5) la

proportion des crimes commis dans le but d'obtenir de l'argent pour soutenir son jeu ou rembourser ses dettes; 6) la proportion de crimes en lien avec le marché du jeu; 7) les intersections entre la criminalité économique-compulsive, systémique et les crimes de jeu illicite; 8) les types de crimes commis suite à une implication dans le jeu; 9) les variations de la criminalité en relation avec les périodes de jeu et d'abstinence; 10) la proportion des crimes commis pour le jeu qui sont détectés et non détectés par le système judiciaire; et 11) la relation entre le type de crime commis et les caractéristiques de la pratique du jeu.

Nos travaux alimenteront directement le Comité inter-provincial sur les impacts socio-économiques des jeux de hasards qui se réalisera une étude sur les coûts des jeux au Canada. En détaillant les liens probables entre jeux et criminalité, nos travaux permettront d'envisager ces programmes de prévention et de traitement, ainsi que des initiatives de réinsertion sociale qui tiennent compte des multiples problématiques interagissant; plus spécifiquement ils permettront d'orienter les politiques des services correctionnels en matière de traitement pour les détenus. Enfin, ils permettront d'élaborer un modèle théorique jeux-crimes. Plus globalement, une meilleure connaissance des facteurs de risque conduisant les joueurs à poser des actes criminels mènera à réfléchir à l'aménagement de l'offre de jeu.